

Strasbourg, le 14 janvier 2025

**18^E RÉUNION DU DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE
AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹**

**« INTÉGRER LES POINTS DE VUE : FAÇONNER LE PROJET DE STRATÉGIE
DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR L'INCLUSION DES ROMS ET DES GENS DU
VOYAGE (2026-2030) EN TENANT COMPTE DES CONCLUSIONS DES
ORGANES DE SUIVI »**

**Strasbourg, 3-4 décembre 2024
Palais de l'Europe**

RAPPORT DE RÉUNION

établi par Michal Zálešák, Rapporteur général

¹ Les termes « Roms » et « Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Cette note de bas de page explicative n'est pas une définition des Roms et/ou des gens du voyage.

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. FORMATION AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU PROFIT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE ..	4
2. POINTS DE DISCUSSION ESSENTIELS ET CONCLUSIONS.....	5
Importance du dialogue avec les organisations de la société civile dans le processus de suivi des droits humains	5
L'antitsiganisme, un problème réel et sérieux	6
La ségrégation scolaire, un défi persistant.....	7
La participation active des jeunes, un facteur crucial pour promouvoir les droits des communautés roms et des Gens du voyage.....	8
Problèmes spécifiques rencontrés par les femmes des communautés roms et des Gens du voyage.....	10
Impunité persistante des discours de haine et des infractions motivées par la haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage	11
Autres questions et conclusions	13
3. RECOMMANDATIONS	13

INTRODUCTION

Les 3 et 4 décembre 2024, la 18^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage a eu lieu à Strasbourg. Elle a porté sur les modalités d'intégration des conclusions des organes de suivi du Conseil de l'Europe concernant les Roms et les Gens du voyage dans la future stratégie du Conseil de l'Europe sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030).

L'objectif principal de cette réunion était de favoriser un large échange sur les conclusions et recommandations pertinentes des organes de suivi du Conseil de l'Europe (la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)² et le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC)³, en particulier) et leur mise en œuvre par les États membres du Conseil de l'Europe. Elle a ainsi jeté les bases des travaux d'élaboration du prochain cadre politique du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'inclusion des Roms et des Gens du voyage.

Le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025)⁴ adopté en 2020 est un cadre politique qui guide les travaux de l'Organisation dans le domaine de l'inclusion des Roms et des Gens du voyage en Europe. Les priorités stratégiques sont les suivantes : lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et favoriser l'égalité réelle et effective, soutenir la participation démocratique et renforcer la confiance et la responsabilisation des citoyennes et citoyens et soutenir l'accès à une éducation et à une formation inclusives et de qualité.

Le Plan d'action stratégique pour 2026-2030 est en cours d'élaboration. Les discussions menées au cours de la 18^e réunion du Dialogue ont constitué une contribution importante à prendre en considération dans l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour 2020-2025 et dans le processus d'élaboration du Plan d'action stratégique pour 2026-2030.

Au total, 21 personnes membres d'organisations de la société civile (OSC) nationales et internationales ont participé à cette 18^e réunion en personne et trois autres ont rejoint la réunion en ligne. Des représentant·es de divers secteurs du Secrétariat du Conseil de l'Europe ont également pris part à la session.

Le présent rapport synthétise les principales questions abordées et reprend les conclusions et recommandations de la 18^e réunion du Dialogue.

² <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance>

³ <https://www.coe.int/fr/web/minorities/advisory-committee>

⁴ Disponible à l'adresse : <https://edoc.coe.int/fr/roms/8512-conseil-de-leurope-plan-daction-strategique-sur-lintegration-des-roms-et-des-gens-du-voyage-2020-2025.html>

1. FORMATION AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU PROFIT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE

Des représentantes et représentants de nombreuses OSC participant à la 18^e réunion du Dialogue ont pris part à la formation sur le renforcement des capacités animée par le Centre européen des droits des Roms (ERRC) avec le soutien du Conseil de l'Europe. Au total, 17 ONG de Roms et de Gens du voyage de neuf pays d'Europe ont participé à la formation.

L'objectif était d'améliorer leur connaissance et leur compréhension des normes établies par le Conseil de l'Europe et des mécanismes de suivi en place pour faire progresser et promouvoir les droits et l'inclusion des Roms et des Gens du voyage. La formation visait également à développer une expertise au sein de ces organisations afin de leur permettre d'interagir plus efficacement avec ces normes et mécanismes, notamment en préparant et en soumettant des contributions, en analysant les communications et rapports des États membres et en complétant les informations avec les points de vue du terrain.

La formation a commencé par deux séances de groupe tenues en ligne les 8 et 15 octobre 2024. Les séances animées par l'ERRC et par le personnel du Conseil de l'Europe ont présenté aux participant·es le travail des différents organes de suivi des droits humains du Conseil de l'Europe.

À l'issue des deux séances de groupe, des séances de coaching personnalisées ont été dispensées, adaptées aux besoins spécifiques de chaque organisation participante. Ces interactions personnalisées ont eu lieu en octobre et novembre 2024 et visaient à renforcer les connaissances, à aiguïser les compétences, à façonner les attitudes et à renforcer les capacités des organisations dans des domaines cruciaux comme le suivi, la recherche, la collecte de données, la rédaction des documents de plaidoyer ainsi que la coordination des documents d'information à préparer par les OSC des Roms et des Gens du voyage, examinés lors de la 18^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et Gens du voyage, le tout aligné sur les normes du Conseil de l'Europe.

Le personnel du projet de l'ERRC a assuré la coordination des efforts de collaboration, qui ont abouti à la préparation et à l'examen des documents d'information par les OSC des Roms et des Gens du voyage lors de la 18^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 3 et 4 décembre 2024.

Ces documents d'information avaient été élaborés pour répondre aux principaux problèmes que rencontrent les communautés de Roms/Gens du voyage en matière de droits humains ; ils ont soulevé un vaste éventail de questions d'actualité urgentes.

2. POINTS DE DISCUSSION ESSENTIELS ET CONCLUSIONS

Importance du dialogue avec les organisations de la société civile dans le processus de suivi des droits humains

Les réunions du Dialogue organisées par le Conseil de l'Europe servent de cadre à l'échange d'informations au sujet de la situation des communautés de Roms et de Gens du voyage dans les États membres concernés du Conseil de l'Europe.

Les OSC des Roms et des Gens du voyage représentent des sources d'information essentielles pour le travail des organes compétents du Conseil de l'Europe en matière de droits humains et jouent un rôle important dans le processus de suivi mené par ces derniers. Elles sont les mieux placées pour fournir des informations précises du terrain et des éléments de preuve spécifiques au sujet des luttes quotidiennes des communautés roms et des Gens du voyage. Leur contribution accroît la crédibilité du processus de suivi car elles permettent souvent de combler les lacunes laissées par les rapports officiels des gouvernements. Les retours des OSC sont également très utiles pour les travaux préparatoires du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage 2026-2030.

Toutefois, le Conseil de l'Europe et les OSC entretiennent des relations et un dialogue dynamiques et réciproques. Le fait que la situation des Roms et des Gens du voyage figure parmi les priorités de plusieurs organes du Conseil de l'Europe est extrêmement prometteur. Le Plan d'action stratégique joue un rôle majeur dans la promotion et le renforcement de leurs droits. En outre, les rapports produits par les organes de suivi du Conseil de l'Europe fournissent des points de référence importants pour les OSC dans le cadre de leurs efforts de plaidoyer et de leur action juridique. Le dialogue avec le Conseil de l'Europe donne aux OSC une occasion unique de conduire le changement au niveau national, en particulier dans les contextes où la confrontation directe avec les autorités nationales peut s'avérer moins efficace.

Comme l'ont noté plusieurs participant·es à la réunion du Dialogue, même après de nombreuses années de lutte active contre l'antitsiganisme, contre les violations des droits humains et contre les discriminations à l'égard des Roms et des Gens du voyage, nombre de problèmes touchant ces communautés restent inchangés. Le fait que les recommandations des organes internationaux de suivi en matière de droits humains n'aient pratiquement pas évolué depuis des années en est la preuve évidente. Heureusement, des progrès ont été accomplis dans certains domaines, même si la situation est encore loin d'être idéale.

Les participantes et participants à la réunion du Dialogue des OSC ont admis que la mise en œuvre des nombreux plans d'action et stratégies adoptés aux niveaux international et national reste problématique. Dans bien des cas, le manque d'action et de financement en faveur de l'adoption de mesures concrètes et efficaces en vue

d'améliorer la situation des Roms et des Gens du voyage est attribuable à l'absence de volonté politique.

L'antitsiganisme, un problème réel et sérieux

L'antitsiganisme⁵ reste une forme persistante et spécifique de racisme en Europe, profondément enracinée dans les structures et les attitudes sociétales. Il se manifeste notamment par la ségrégation scolaire, la discrimination dans le domaine du logement, les obstacles à l'égalité d'accès aux soins de santé et aux services sociaux ou l'exclusion du marché du travail. Un défi majeur de la lutte contre l'antitsiganisme tient à sa nature, qui est souvent inconsciente, si bien qu'un comportement discriminatoire peut se produire même en l'absence d'une intention délibérée.

Selon les conclusions du rapport du Réseau des organisations locales de Roms européens (ERGO) qui sera publié en 2025, l'antitsiganisme continue de poser d'importants obstacles à la pleine intégration des communautés roms et des Gens du voyage. Le rapport est le fruit d'une analyse comparative qui évalue le niveau d'inclusion des communautés roms dans douze pays européens. Il se concentre sur des domaines clés tels que le logement, l'éducation et les infractions motivées par la haine. Le rapport souligne un recul inquiétant du signalement des cas de discrimination et des infractions motivées par la haine. L'ERGO estime que la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage reste inégale.

Afin de lutter efficacement contre l'antitsiganisme et les obstacles engendrés par ce phénomène, un engagement soutenu à tous les niveaux de gouvernance est nécessaire, associé à des cadres juridiques plus solides ainsi qu'à une participation citoyenne plus poussée. Pour surmonter ces obstacles, il est essentiel d'instaurer un climat de confiance avec les communautés roms. Les pouvoirs publics sont tenus d'aider les Roms et les Gens du voyage à signaler les cas de discrimination et ils doivent garantir que des mesures appropriées sont prises aux fins d'y remédier.

En ce qui concerne les voies de recours dont disposent les victimes de discriminations, les sanctions contre les auteurs de tels actes devraient être véritablement strictes et dissuasives. En outre, veiller à ce que les décisions constatant des violations de l'interdiction de discrimination ainsi que les contrôles exercés par les tribunaux soient rendus publics et débattus pourrait avoir un effet à la fois répressif et préventif.

⁵ Pour plus d'informations, voir la Recommandation de politique générale n° 13 de l'ECRI sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms, disponible ici : <https://rm.coe.int/recommandation-de-politique-generale-n-13-de-l-ecri-sur-la-lutte-contr/16808b5af0>

La ségrégation scolaire, un défi persistant

L'éducation est cruciale dans la lutte contre l'antitsiganisme. Cependant, la ségrégation scolaire des enfants roms persiste dans toute l'Europe malgré les arrêts importants rendus par la Cour européenne des droits de l'homme, l'adoption de la Directive de l'Union européenne sur l'égalité raciale et même les procédures d'infraction engagées par la Commission européenne contre la Tchéquie, la République slovaque et la Hongrie. Les enfants roms sont souvent scolarisés dans des écoles, des bâtiments et des salles de classe séparés. Dans de nombreux pays, on constate leur présence disproportionnée dans des écoles spéciales pour enfants atteints de handicaps mentaux.

Bien que l'on reconnaisse de plus en plus que la ségrégation scolaire constitue une violation du droit des droits humains, l'effectivité de la déségrégation demeure un défi important dans toute l'Europe. Les écoles ne mettent que rarement en place des politiques de déségrégation et/ou d'inclusion.

Au cours de la 18^e réunion du Dialogue, Mihai Surdu, consultant principal de l'« *Étude de faisabilité sur les politiques et pratiques de déségrégation et d'inclusion dans le domaine de l'éducation des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage* »⁶, a présenté une vue d'ensemble de ces travaux. L'étude est le fruit d'une collaboration qui intègre les contributions de divers organes du Conseil de l'Europe, d'organisations de Roms et de Gens du voyage, et de groupes de la société civile. Son objectif était d'évaluer la nécessité et la faisabilité d'une éventuelle recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe concernant les politiques de déségrégation et d'inclusion des enfants roms et des enfants du voyage.

Selon l'étude, bien que tous les pays ayant participé à l'enquête de l'ADI-ROM aient adopté le concept d'éducation inclusive, seules la Roumanie et la République slovaque ont adopté une définition juridique de la ségrégation scolaire. En outre, à l'exception de la Croatie, aucun des pays répondants n'a mis en œuvre de suivi régulier de la ségrégation scolaire des enfants roms. L'étude a mis en évidence un manque de recherches au sujet de l'impact de la ségrégation sur le développement des enfants roms et a souligné que les mesures de déségrégation, lorsqu'elles sont mises en œuvre, reposent généralement sur des programmes à court terme de financement externe. Les évaluations systématiques de ces initiatives demeurent rares.

En mai 2024, l'ACFC a adopté le *Commentaire thématique n° 1 sur l'éducation au regard de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*.⁷ Le commentaire propose une interprétation actualisée des dispositions de la convention relatives à l'éducation et reflète les points de vue du Comité consultatif tirés des cinq

⁶ Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/item-02-cdadi-2024-19rev-etude-de-faisabilite-sur-les-politiques-et-pr/1680b29c79>

⁷ Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/prems-146924-fra-2568-framework-convention-thematic-commentary-no1-web/1680b1f562>

cycles de suivi. Les opinions spécifiques des pays concernant la ségrégation des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage sont également reprises.

L'ECRI a adopté plusieurs instruments de politique générale pertinents en ce qui concerne la question de la ségrégation des enfants roms et issus de la communauté des Gens du voyage dans l'éducation (par exemple la Recommandation de politique générale n° 10 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire⁸ ou la Recommandation de politique générale n° 13 sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms).⁹ En dépit de ces cadres et de nombreuses recommandations adressées aux États membres, l'ECRI constate que la ségrégation demeure un défi majeur pour les communautés roms.

La ségrégation n'est pas le seul problème qui empêche les enfants roms et les enfants du voyage d'accéder à une éducation de qualité. Ils connaissent des taux élevés de décrochage scolaire précoce et de redoublement. La fréquentation au niveau préscolaire reste faible, ce qui les place en situation de désavantage lorsqu'ils intègrent l'enseignement primaire.

On constate également un manque d'assistantes et assistants pédagogiques, en particulier issus des communautés roms et des Gens du voyage. Pour accroître le nombre d'assistant·es issu·es des différentes communautés, il pourrait être utile de définir des exigences moins strictes pour accéder à cette profession (ou à celle de médiateur/médiatrice pédagogique).

Il est choquant de constater que les supports pédagogiques contiennent encore souvent des représentations stéréotypées ou racistes des Roms et des Gens du voyage. La suppression de ces contenus et la promotion de programmes inclusifs sont essentielles pour venir à bout des préjugés. L'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage est tout aussi important, non seulement pour prévenir toute discrimination future, mais aussi pour reconnaître leur contribution à la société et favoriser un sentiment commun d'identité et d'appartenance.

La participation active des jeunes, un facteur crucial pour promouvoir les droits des communautés roms et des Gens du voyage

En avril 2023, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec(2023)4 sur la participation de la jeunesse Rom¹⁰, une étape politique importante visant à renforcer la participation, la représentation et l'inclusion des jeunes Roms et des Gens du voyage dans toute l'Europe. La recommandation fournit un ensemble de lignes directrices à l'intention des États membres, afin de faire

⁸ Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/recommandation-de-politique-generale-n-10-de-l-ecri-pour-lutter-contre/16808b5ad6>

⁹ Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/recommandation-de-politique-generale-n-13-de-l-ecri-sur-la-lutte-contre/16808b5af0>

¹⁰ Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/0900001680aacef3>

en sorte que les jeunes Roms puissent participer de façon significative à la vie publique et politique. Elle appelle les gouvernements à créer des environnements inclusifs, à renforcer le soutien institutionnel et à veiller à ce que les jeunes Roms et Gens du voyage contribuent activement aux processus démocratiques.

Dans le cadre des efforts qu'il continue de déployer, le Conseil de l'Europe organise les séminaires « Roma Youth Together »¹¹, qui constituent un outil essentiel pour autonomiser les jeunes des communautés roms et des Gens du voyage. Ces séminaires ont lieu régulièrement depuis plusieurs années, et offrent une plateforme de dialogue, de mise en réseau et de renforcement des capacités entre jeunes leaders et activistes. Ils visent à doter les participantes et participants des compétences et des connaissances nécessaires pour défendre leurs communautés et promouvoir leur participation à la vie civique et politique.

Outre les initiatives qui précèdent, le Conseil de l'Europe a publié des ressources pédagogiques et culturelles telles que Mirrors¹² et Right to Remember¹³ qui soutiennent l'identité, l'histoire et les droits des jeunes des communautés roms et des Gens du voyage. Ces outils sont très utiles pour sensibiliser, combattre les stéréotypes et susciter un sentiment de fierté et de solidarité parmi les jeunes Roms.

Malgré ces évolutions positives, plusieurs défis continuent de compromettre la participation des jeunes des communautés roms et des Gens du voyage. Dans toute l'Europe, le retour de bâton démocratique et le phénomène persistant de l'antitsiganisme ont de graves répercussions sur les jeunes des communautés roms et des Gens du voyage. Ces problèmes systémiques entraînent l'exclusion sociale, la discrimination et un accès limité aux opportunités.

Les communautés roms et des Gens du voyage suscitent souvent la méfiance des pouvoirs publics et de la population en général. Le manque de confiance se traduit par des pressions obligeant les jeunes Roms à justifier continuellement leur présence et leur valeur à travers des projets et des initiatives. En conséquence, nombre d'entre eux ont du mal à faire entendre leur voix, en particulier au niveau local, où les décisions influent souvent le plus directement sur leur vie.

Les OSC doivent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre ces tendances. Elles devraient s'engager davantage auprès des jeunes des communautés roms et des Gens du voyage en organisant des événements, en créant des possibilités de participation et en mettant en œuvre des projets inclusifs. Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ)¹⁴ du Conseil de l'Europe offre des subventions susceptibles de soutenir de telles initiatives, mais peu d'organisations de Roms et de Gens du voyage accèdent à ce financement.

¹¹ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <https://www.coe.int/fr/web/youth-roma/roma-youth-together>

¹² Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/youth-roma/mirrors-manual-on-combating-antigypsyism-through-human-rights-education>

¹³ Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/youth-roma/right-to-remember1>

¹⁴ Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/>

Les organisations dédiées aux jeunes Roms pourraient être davantage impliquées dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies d'inclusion des Roms aux niveaux local, national et international. Leurs points de vue et leurs expériences sont absolument essentiels à l'élaboration de politiques efficaces et inclusives. Elles devraient pouvoir influencer activement sur leur avenir.

Problèmes spécifiques rencontrés par les femmes des communautés roms et des Gens du voyage

Les femmes et les filles membres de ces communautés sont confrontées à un ensemble de défis complexe et profondément enraciné qui découle à la fois de la discrimination externe dont elles font l'objet de la part de la société et des inégalités internes au niveau communautaire. Les discriminations fondées sur l'origine ethnique, le genre et le statut socio-économique se recoupent fréquemment, ce qui complique encore leur accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et à la participation politique. Conscient de ce fait, le Conseil de l'Europe accorde une priorité croissante à la nécessité de stratégies ciblées pour remédier aux inégalités structurelles qui affectent ce groupe.

Le 5 avril 2024, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation CM/Rec(2024)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage¹⁵, qui appelle les États membres à assurer leur participation pleine et égale à la société. Parallèlement, l'ECRI a attiré l'attention sur le phénomène de la discrimination intersectionnelle, soulignant que le racisme ou les préjugés ethniques recoupent souvent les discriminations fondées sur le genre, sur l'orientation sexuelle ou sur la religion.¹⁶

L'ACFC tend également à accorder une attention accrue aux droits des femmes des communautés roms et des Gens du voyage dans ses avis et recommandations, à l'instar de ceux qui ont été publiés pour la Tchéquie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et la République slovaque. Ces avis ont abordé des questions allant de la stérilisation forcée au déficit d'accès à l'éducation et aux services de santé, en passant par le manque de représentation dans la vie politique et publique. L'ACFC a également publié deux analyses de genre de ses avis pour les périodes 2017-2020 et 2021-2024. Celles-ci sont disponibles à la page « Intégration de la dimension de genre ».¹⁷

Dans divers États membres du Conseil de l'Europe, les femmes et les filles des communautés roms et des Gens du voyage sont confrontées à divers obstacles

¹⁵ Disponible à l'adresse :

[https://search.coe.int/cm/#{%22CoEIdentifier%22:\[%220900001680af2804%22\],%22sort%22:\[%22CoEValidati onDate%20Descending%22\]}](https://search.coe.int/cm/#{%22CoEIdentifier%22:[%220900001680af2804%22],%22sort%22:[%22CoEValidati onDate%20Descending%22]})

¹⁶ Voir par exemple : <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/-/failure-to-address-complex-social-identities-may-undermine-protection-from-discrimination>

¹⁷ Disponible à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/minorities/gender-mainstreaming>

systemiques qui limitent leurs possibilités et leur bien-être. Ces obstacles comprennent par exemple :

- L'exclusion numérique – en raison de l'accès limité aux technologies actuelles telles que les smartphones, les ordinateurs portables et les services Internet, qui les empêche d'accéder aux services publics essentiels dans des sociétés de plus en plus numérisées.
- La participation politique limitée – qui demeure une préoccupation centrale. Ce manque de représentation contribue à leur marginalisation par rapport aux processus de prise de décisions qui affectent directement leur vie.
- Des taux de chômage plus élevés et des niveaux d'instruction plus faibles – ces phénomènes sont fréquents chez les femmes des communautés roms et des Gens du voyage par rapport aux hommes roms et aux populations non roms.
- L'accès limité aux soins de santé et aux produits sanitaires. On constate un manque de praticiennes et praticiens de la santé issus de minorités nationales.

La participation politique limitée des femmes des communautés roms et des Gens du voyage s'explique souvent par un accès insuffisant à une éducation de qualité et à un emploi stable. Des programmes ciblés visant à renforcer la participation politique des femmes de ces communautés pourraient être l'une des solutions à ce problème. En outre, les organisations locales de femmes des communautés roms/Gens du voyage, dont le nombre est limité, devraient être davantage soutenues dans les efforts qu'elles déploient en vue de résoudre ce problème.

L'invasion russe de l'Ukraine a entraîné des retombées particulièrement graves pour les femmes roms, en particulier les femmes déplacées par le conflit. Selon un groupe de travail chargé de suivre la situation, les réfugiées roms rencontrent de plus en plus de difficultés pour accéder aux services sociaux, à l'éducation, à l'emploi et aux documents personnels. Dépourvues de documents d'identité, de nombreuses femmes roms sont en effet invisibles pour les institutions de l'État, ce qui accroît leur vulnérabilité et leur risque d'apatridie. Cette invisibilité entrave sérieusement l'accès aux soins médicaux et aux services sociaux.

Impunité persistante des discours de haine et des infractions motivées par la haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage

Les discours de haine et les infractions motivées par la haine à l'encontre des Roms et des Gens du voyage continuent de poser des problèmes dans les États membres du Conseil de l'Europe, où ils portent atteinte aux valeurs démocratiques et affectent de manière disproportionnée ces communautés vulnérables.

L'ECRI a répondu à ce problème à travers sa Recommandation de politique générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine.¹⁸ La recommandation contient des normes et des recommandations à l'endroit des États membres aux fins d'une prise en charge efficace de ces questions. Elle propose une approche structurée de la lutte contre le discours de haine en recommandant des améliorations dans la législation, la collecte de données, l'aide aux victimes (y compris les conseils), la sensibilisation et les sanctions. Elle souligne également l'importance d'imposer une responsabilité civile et pénale tant aux individus qu'aux organisations qui incitent à la haine. L'ECRI assure le suivi de la mise en œuvre de cette recommandation dans le cadre de son monitoring périodique par pays, qui identifie les points forts et les lacunes des réponses nationales aux discours de haine.

Les États membres sont confrontés au problème récurrent de la sous-déclaration des infractions motivées par la haine et des discours de haine, ainsi que l'ont noté plusieurs acteurs de la société civile. Ce problème s'explique souvent par les facteurs suivants :

- le manque de sensibilisation des victimes à leurs droits ;
- le faible niveau de confiance dans les pouvoirs publics ;
- l'inadéquation des systèmes d'aide aux victimes, y compris l'accompagnement psychologique et l'aide juridique.

La plupart des États membres du Conseil de l'Europe ont aujourd'hui adopté des dispositions sur les discours de haine et les infractions motivées par la haine et la haine raciale est considérée comme un facteur aggravant aux fins de la détermination des peines dans ces pays. Néanmoins, la pratique s'avère souvent insuffisante, en particulier en termes d'effectivité des enquêtes et de protection des victimes. On constate un manque de suivi des infractions motivées par la haine et des discours de haine visant spécifiquement les Roms et les Gens du voyage.

La Roumanie offre ici un bon exemple : malgré les efforts de formation engagés, le signalement et le suivi des infractions motivées par la haine n'ont fait l'objet d'aucune amélioration significative dans le pays. Bien que des formations aient été dispensées aux professionnels des services répressifs et judiciaires, la formation à elle seule ne suffit pas à résoudre les problèmes systémiques. La nécessité de programmes plus complets a été soulignée, allant au-delà de la sensibilisation pour englober la réforme institutionnelle et le changement d'attitude. De nombreux membres des forces de police continueraient notamment de nier la vulnérabilité des communautés roms et d'utiliser des termes péjoratifs tels que « Tsiganes », portant atteinte à la dignité de ces communautés et à l'intention de la formation antidiscrimination.

Dans le contexte de l'augmentation des discours de haine en ligne, le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) pour détecter et combattre les contenus haineux numériques se présente comme un domaine prometteur pour l'avenir. Associé à des garanties éthiques et à une surveillance appropriées, l'investissement dans ces

¹⁸ Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/recommandation-de-politique-generale-n-15-de-l-ecri-sur-la-lutte-contr/16808b5b03>

technologies pourrait renforcer la capacité des États à surveiller et à réagir en temps réel aux discours de haine en ligne.

Autres questions et conclusions

Le **manque de données ventilées officiellement recueillies** comptait parmi les questions transversales discutées lors de la 18^e réunion du Dialogue. Pour surveiller et traiter les violations des droits humains ainsi que les discriminations à l'égard des Roms et des Gens du voyage dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi, le logement, la santé et la prévention de la violence, il est absolument crucial de recueillir ce type de données. Des données ventilées en fonction de l'origine ethnique (mais aussi du genre) sont également essentielles pour suivre les progrès accomplis.

Toutefois, il importe par ailleurs de noter que la collecte de données sur l'origine ethnique doit respecter les normes relatives aux droits humains, en veillant à ce qu'elles soient utilisées de manière éthique et sans renforcer la stigmatisation ou la surveillance.

La discrimination entraîne de graves conséquences sur la **santé mentale** des Roms et des Gens du voyage, en particulier des jeunes. Chez les Gens du voyage, le taux de suicide est particulièrement alarmant. Chez les hommes de la communauté des Gens du voyage, le taux de suicide est sept fois plus élevé et chez les femmes, il est cinq fois plus élevé qu'au sein de la population non issue de cette communauté. En outre, l'espérance de vie est nettement plus faible que pour le reste de la population.

Un obstacle majeur et souvent négligé est la peur des familles, qui craignent qu'en sollicitant un soutien en matière de santé mentale, leurs enfants pourraient leur être enlevés par les services sociaux. Profondément enracinée dans les expériences historiques d'intervention de l'État, cette peur décourage les individus de chercher à obtenir un diagnostic ou un traitement et contribue à l'aggravation des problèmes de santé mentale.

Il devient de plus en plus nécessaire de **surveiller la situation des personnes réfugiées roms** originaires d'Ukraine dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe. Ces personnes sont souvent confrontées à de multiples niveaux de vulnérabilité, y compris l'apatridie, le manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation, et une exposition accrue aux discriminations. Les efforts plus généraux en faveur de leur inclusion doivent englober le suivi de leur traitement et la garantie du respect de leurs droits.

3. RECOMMANDATIONS

La 18^e réunion du Dialogue, qui a porté sur les conclusions des organes de suivi du Conseil de l'Europe concernant les Roms et les Gens du voyage et leur intégration dans la future stratégie du Conseil de l'Europe sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030), a accueilli des échanges approfondis et fructueux. De

nombreuses recommandations ont été proposées au cours de la réunion. Elles sont résumées ci-dessous, accompagnées d'une mention indiquant à quelles parties prenantes elles s'adressent.

Recommandations générales (adressées à toutes les parties prenantes)

Groupes vulnérables au sein des communautés roms et des Gens du voyage

- Accorder une attention particulière aux groupes au sein des communautés roms et des Gens du voyage qui sont particulièrement vulnérables et qui peuvent être victimes de discriminations multiples ou intersectionnelles (par exemple, les femmes, les enfants, les personnes handicapées mentales, les communautés LGBTI+) afin de répondre à leurs besoins.
- Surveiller la situation des communautés roms d'Ukraine qui fuient la guerre et se réfugient dans d'autres pays. Des mesures adaptées devraient être prises afin d'empêcher qu'elles ne soient victimes de traitements discriminatoires, d'exploitation, d'infractions motivées par la haine, etc.
- Assurer une éducation de qualité aux femmes des communautés roms et des Gens du voyage est essentiel pour lutter contre la discrimination intersectionnelle à laquelle elles sont confrontées. Les obstacles complexes auxquels elles sont confrontées à l'intérieur et à l'extérieur de leurs communautés devraient être combattus simultanément et non pas séparément.

Accroître la participation politique

- Mettre en place des initiatives, des projets et des activités visant à accroître la participation des Roms et des Gens du voyage à la vie politique.
- Autonomiser les femmes et les jeunes des communautés roms et des Gens du voyage pour leur permettre de participer concrètement à la vie publique.

Renforcer la confiance et lutter contre les stéréotypes

- Promouvoir la culture, l'histoire et le patrimoine roms et créer un contenu en ligne inclusif plus attrayant pour briser les bulles des réseaux sociaux.
- Utiliser le vocabulaire approprié : « Roms » et non « Tsiganes », « inclusion » (comme situation souhaitée) et non « intégration », etc.
- Sensibiliser les autorités nationales, régionales et locales aux défis systémiques auxquels les communautés roms sont confrontées.

Faire fond sur les bonnes pratiques en matière de déségrégation dans l'éducation

- Compiler les exemples de mise en œuvre réussie de stratégies de déségrégation (où et comment).
- Soumettre la conception de mesures de déségrégation à des spécialistes du domaine éducatif plutôt qu'à des juristes.

Recommandations adressées aux États membres du Conseil de l'Europe

Ratification

- Les États membres devraient ratifier les instruments relatifs aux droits humains adoptés au sein du Conseil de l'Europe ainsi que les cadres des Nations Unies, y compris les protocoles y afférents.

Financement

- Les fonds doivent être alloués et dépensés efficacement pour financer la mise en œuvre des stratégies et plans d'action en faveur de l'inclusion des Roms.
- Les organisations locales devraient bénéficier d'un soutien financier, dès lors qu'elles assument souvent les activités qui devraient être menées par l'État et ses autorités.

Collecte de données

- Les États membres devraient recueillir des données ventilées en fonction de l'origine ethnique (et aussi du genre) dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'emploi et des soins de santé.
- La collecte et le traitement de ces données devraient respecter les normes relatives aux droits humains.

Transformation numérique

- Remédier au fait que de nombreuses personnes roms sont pénalisées par la numérisation des services publics dès lors qu'elles ne disposent pas des équipements nécessaires pour accéder à ces services.
- Il conviendrait d'améliorer l'aptitude des communautés roms et des Gens du voyage à se servir des outils numériques.

- Les appareils électroniques nécessaires pour accéder à l'éducation en ligne devraient être fournis aux enfants issus de communautés socialement défavorisées, lorsque ceux-ci n'ont pas les moyens de les acquérir.

Renforcer les structures de protection contre la discrimination

- Des lois antidiscrimination plus strictes (en particulier dans les États membres qui ne font pas partie de l'Union européenne) devraient être adoptées.
- Les organismes de promotion de l'égalité et autres institutions similaires chargées de la protection des victimes de discrimination devraient jouir de compétences élargies et renforcées.
- L'application de sanctions sévères et l'humiliation publique devraient être utilisées comme moyens de dissuasion pour prévenir la discrimination.

Antitsiganisme, discours de haine et infractions motivées par la haine

- L'antitsiganisme devrait être officiellement reconnu comme une forme de racisme.
- Il conviendrait de prendre position fermement et publiquement contre les discours de haine et les infractions motivées par la haine.
- Des mesures devraient être prises afin de sensibiliser davantage les victimes d'infractions motivées par la haine à leurs droits, de sorte qu'elles soient en mesure de les exercer de façon effective.
- Il conviendrait de s'attaquer aux problèmes de santé mentale induits par le statut de victime d'infractions motivées par la haine ou de discrimination.

Accès au logement

- Des mesures concrètes devraient être prises aux fins d'éliminer la ségrégation en matière de logement, qui est l'une des principales causes de discrimination dans d'autres domaines de la vie.

Accès à l'éducation

- Une définition juridique précise de la ségrégation scolaire devrait être adoptée.
- La ségrégation aux points d'entrée cruciaux des différents niveaux de l'enseignement devrait être interdite.

- Une aide financière et matérielle devrait être fournie aux enfants des communautés roms et des Gens du voyage vivant dans la pauvreté afin de faciliter leur scolarisation dans le système éducatif ordinaire.
- L'accès à deux années d'enseignement préscolaire devrait être assuré, dans des conditions financièrement abordables.
- Il conviendrait d'assurer un soutien éducatif aux enfants des communautés Roms et des Gens du voyage qui en ont besoin, par exemple en faisant appel à des assistantes et assistants pédagogiques idéalement issus de ces mêmes communautés.
- Les tests diagnostiques à visée sélective devraient être évités dans les établissements préscolaires et les écoles primaires et leur utilisation cantonnée à des fins éducatives.
- Tout contenu stéréotypé ou raciste des livres ou du matériel pédagogique devrait être supprimé.

Enseigner l'histoire des Roms et des Gens du voyage

- Les cours d'histoire devraient également contenir l'histoire des communautés roms et des Gens du voyage.

Recommandations adressées aux organisations de la société civile

- Participer activement au processus de suivi des organes de suivi du Conseil de l'Europe afin que ces derniers accèdent à des informations précises du terrain.
- Soumettre des rapports parallèles/communications à des fins de plaidoyer incluant des commentaires sur la situation des communautés roms et des Gens du voyage dans les pays respectifs.
- Renforcer les partenariats, y compris avec les organismes gouvernementaux, dans une perspective de renforcement de la sensibilisation et du soutien.
- Créer des campagnes de sensibilisation culturelle sur les réseaux sociaux et les médias en général pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes concernant les communautés Roms et des Gens du voyage.
- Mettre en lumière les contributions positives des minorités à la société.

- Les OSC des Roms et des Gens du voyage devraient associer les jeunes Roms à leur travail.
- Les OSC actives dans le domaine éducatif devraient également se concentrer sur l'éducation de la petite enfance.

Recommandations adressées aux organes du Conseil de l'Europe

- Les organes du Conseil de l'Europe devraient adopter une approche plus globale en matière de suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.
- La coopération entre les organes de suivi respectifs pourrait être renforcée, en particulier en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la prochaine stratégie.
- La prochaine stratégie devrait accorder une attention particulière aux jeunes et aux femmes des communautés roms et des Gens du voyage.